

MAIRIE DE LORLANGES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 9 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 9 Avril afin de désigner des représentants aux différents organismes et aux commissions communales.

Désignation des représentants aux différents organismes

- Syndicat des Eaux du Cézallier : Titulaires : Didier SOULIER et Serge BARD. Suppléants : Céline SOULON et Jean-Louis DIDIER.
- SICTOM Issoire Brioude : Titulaire : Nathalie BOUDON. Suppléante : Christelle COURTEIX ;
- Syndicat Départemental d'énergie: Sébastien GRIMAULT et Jean-Louis DIDIER.
- Communauté de Communes du Pays de Blesle : Didier SOULIER et Josette ROULLEAU.
- SMAT DU HAUT ALLIER : Titulaire : Josette ROULLEAU. Suppléant : Sébastien GRIMAULT.
- CNAS : Elu : Josette ROULLEAU, Agent : Séverine ROUFFIAC.

Désignation des représentants aux commissions communales

- Bâtiments communaux : Sébastien GRIMAULT, Bruno BERTHET, Didier CORNY, Josette ROULLEAU, Christelle COURTEIX.
- Chemins, aménagement des villages : Didier SOULIER, Nathalie BOUDON, Didier CORNY, Serge BARD, Jean-Louis DIDIER ;
- Vie communale Culture : Josette ROULLEAU, Céline SOULON, Pauline BOUDON, Didier CORNY, Christelle COURTEIX.
- Ecole : Christelle COURTEIX, Josette ROULLEAU, Céline SOULON, Pauline BOUDON, Bruno BERTHET.
- Vie municipale : tous les membres du Conseil Municipal.
GRIMAULT.
- Appel d'Offres : Titulaires : Didier CORNY, Jean-Louis DIDIER, Serge BARD.
Suppléants : Christelle COURTEIX, Nathalie BOUDON, Sébastien GRIMAULT.
- Impôts Directs : Le Conseil Municipal doit proposer aux services une liste de contribuables sur la commune, cette liste comporte une proposition de 12 titulaires et 12 suppléants. Les services retiendront parmi cette liste 6 titulaires et 6 suppléants. Cette désignation retenue vous sera communiquée dès que la mairie en aura connaissance.

Indemnités du Maire et des Adjoint

- L'indemnité du maire sera calculée au taux de 17 % de l'indice brut 1015, soit un montant brut mensuel brut de 646.25 €
- L'indemnité des trois adjoints sera calculée au taux de 3.50 % de l'indice brut 1015, soit un montant brut mensuel de 133.05 €

Droit de préemption

Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption et décide de laisser libre à la vente le bien situé au lieu dit Le Bourg, section A n° 693 et 694 d'une superficie de 585 m².

Travaux d'enfouissement d'une portée de réseau basse tension au bourg

Estimation de la dépense à : 7 952.91 € HT

Participation de la Commune 30 %, soit la somme de 2 385.87 €

Travaux d'éclairage public au Bourg suite à l'enfouissement d'une portée

Estimation de la dépense à 2 555.11 € HT

Participation de la Commune 55 %, soit la somme de 1 405.31 €

Indemnité de gestion et Indemnité de confection des budgets Receveur Municipal

Le Conseil Municipal à l'unanimité à décidé d'attribuer au Receveur Municipal une indemnité de gestion, calculée au taux de 100 % et une indemnité de confection des budgets de 30.49 € par an, pour toute la durée du mandat.